

DEPARTEMENT

Séance du 22 avril 2025

BOUCHES DU RHONE

L'an deux mille vingt cinq et le vingt deux avril à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Monsieur GESLIN Laurent, maire.**

**Nombre de membres
afférents au
conseil municipal :**
En exercice : 15

Présents : Monsieur VILLERMY Jean-Louis, Madame BERTRAND Sylvie, Monsieur DELLA SANTINA Patrick, Madame BAYEUL Julie, adjoints au maire.
Madame BRETON Magali et Messieurs EYNAUD Éric, RAMILSON Gilles, GESLIN Arnaud.

**Qui ont pris part
à la délibération :** 9

Absents excusés : Mesdames FONTAINE Véronique, BAZIN Natacha, HUGLY Daniela, METIFIOT Babette et Messieurs PAFUNDI Tony, PORTE Florian.

Date de la convocation :
14 avril 2025

A été nommé secrétaire de séance : Madame BERTRAND Sylvie

Date d'affichage :

Objet de la délibération : Attribution du marché pour la création d'un pôle santé

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2025-25.

Monsieur le maire expose à l'assemblée qu'un marché de travaux pour la création d'un pôle santé a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Cette consultation a été lancée le 6 mars 2025 pour une remise des offres fixée au 4 avril 2025 à 12h00.

La consultation comprenait 8 lots :

- Lot n° 01 : Terrassement, gros œuvre, étanchéité, charpente et couverture ;
- Lot n° 02 : Menuiserie extérieure et intérieure ;
- Lot n° 03 : Cloisons, doublages et faux plafonds ET peinture ;
- Lot n° 04 : Chauffage, ventilation, climatisation ;
- Lot n° 05 : Courants forts – faibles et plomberie ;
- Lot n° 06 : Revêtements durs, sols et murs ;
- Lot n° 07 : Ferronnerie ;
- Lot n° 08 : VRD.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le 15 avril 2025 à 17h30 afin de procéder au choix de la meilleure offre par lots, au regard des critères de sélection, avec l'appui du maître d'œuvre pour la partie technique.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le maire propose de retenir les prestataires suivants :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Nom de l'entreprise</i>	<i>Montant HT</i>
01	Terrassement, gros œuvre, étanchéité, charpente et couverture	SASU Art & tradition	408.000,38 €
02	Menuiserie extérieure et intérieure	SASU MOINE Menuiserie	110.266,00 €
03	Cloisons, doublages et faux plafonds ET peinture	SASU ISOL-BAT 84	66.158,96 €
04	CVC	SASU Provence Plomberie Chauffage	31.095,10 €
05	Courants forts – faibles et plomberie	SAS Provence électricité	57.994,15 €
06	Revêtements durs, sols et murs	Sarl BRISENO	49.642,75 €
07	Ferronnerie	SA La Férode	26.740,00 €
08	VRD	SA SMTL	115.578,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le maire, et après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir les entreprises ci-dessus exposées dans le cadre du marché de travaux pour la création d'un pôle santé.

AUTORISE Monsieur le maire à prendre toutes les mesures nécessaires et signer tous documents pour la bonne exécution de ce marché.

Vote : Pour – 9 voix Contre – 0 voix Abstention – 0 voix

Pour copie conforme au registre des délibérations
Le Maire, Laurent GESLIN

Ont signé les membres présents

